

La date de rentrée des élèves a été fixée au **lundi 3 septembre 2018**.

Elle concerne les élèves de :

- 3<sup>ème</sup> Prépa Pro
- ULIS Pro
- Seconde Bac Professionnel (Logistique, CTRM, Maintenance VP, VTR, TP et Nautique)
- Première Bac Professionnel (Logistique, CTRM, Maintenance VP, VTR, TP et Nautique)
- Terminales BAC PRO (Logistique, CTRM, Maintenance VP, VTR, TP et Nautique)

#### ◆ ACCUEIL DES ELEVES INTERNES

**A partir de 13 heures** : les parents des internes peuvent se présenter sur la cour du Lycée des Métiers où vous trouverez :

- le service comptabilité pour les formalités administratives
- des renseignements sur les bourses
- des informations sur les moyens de transport (horaires trains, bus... offres de co-voiturage)

**Trousseau** (dimensions matelas : 90 x 200) : 1 alèze, 1 paire de draps + enveloppe de traversin, 1 ou plusieurs couvertures (ou 1 drap housse + couette et enveloppe de traversin), linge personnel, nécessaire de toilette et un cadenas pour l'armoire. L'ensemble devra être marqué au nom de l'élève.

#### ◆ **RENTREE DES CLASSES A 15h30 (Internes, demi-pensionnaires et externes)**

- Réunion par classe de tous les élèves : prise de contact, horaire hebdomadaire
- **A 16 h 00** : accueil des parents des classes de 3 Prépa Pro, ULIS PRO (nouveaux élèves) et Secondes BAC PRO à l'amphithéâtre (informations diverses...)

#### ◆ DATES DES VACANCES

TOUSSAINT : du vendredi 19 octobre après la classe au lundi 5 novembre au matin.

NOEL : du vendredi 21 décembre après la classe au lundi 7 janvier au matin.

HIVER : du vendredi 8 février après la classe au lundi 25 février au matin.

PRINTEMPS : du vendredi 5 avril après la classe au mardi 23 avril au matin.

FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE : vendredi 5 juillet

#### ◆ DATES DES STAGE

Voir circulaire *PFMP*

#### ◆ CLASSE A EXAMEN (CAP/BEP/Bac Pro)

Un **certificat de JDC** ou, à défaut, de recensement pour les jeunes de plus de 16 ans et **1 timbre** au tarif en vigueur seront à fournir à la rentrée. **Une photocopie d'une carte d'identité** à jour sera aussi exigée.

#### ◆ NOUVEAUX ENTRANTS : élèves bénéficiant d'un dispositif d'accompagnement dans les apprentissages

Si votre enfant dispose d'un **PAI, PAP** ou **PPS**, joindre une copie des aménagements mis en place l'année précédente (Gevasco, aménagement d'exams, de cours, ...). Cela facilitera une mise en œuvre plus rapide de ces aménagements. L'équipe éducative décidera s'il y a lieu ou non de prolonger les dispositifs d'accompagnement de type PAP à l'issue des conseils de professeurs de Toussaint, le cadre du lycée des métiers permettant bien souvent d'alléger certains aménagements.

#### ◆ QUELQUES POINTS DE VIGILANCE

##### COMPTABILITE :

● La totalité des frais de l'année scolaire sera facturée en une seule fois au mois de décembre. Si nécessaire les réajustements seront effectués au courant du 3<sup>e</sup> trimestre.

● Les familles qui n'ont pas opté pour le prélèvement mensuel devront s'acquitter des deux premières échéances, (encaissées au 15/09 et 15/11) le jour de la rentrée (se référer au Bordereau de Règlement joint)

Les trois autres échéances seront à nous faire parvenir au mois de janvier après l'édition de la facture et encaissées respectivement en janvier, mars et mai.

● Les cartes de restauration seront remises aux élèves le jour de la rentrée.

Il convient aux familles de signaler à l'établissement tout changement d'adresse ou n° de téléphone ainsi que de situation familiale.

- **FOURNITURES SCOLAIRES** : pour les élèves de 3<sup>ème</sup> PEP, de secondes et premières BAC PRO, la liste des fournitures obligatoires pour le bon déroulement des cours est disponible sur le site internet de l'établissement [www.saint-gabriel.fr](http://www.saint-gabriel.fr)
- **TABLETTES** (uniquement pour les Secondes Bac Pro et les nouveaux entrants de premières)
  - Les tablettes seront fournies par l'établissement en Septembre.
  - Elles sont programmées pour être uniquement utilisées à des fins pédagogiques.
  - L'étalement du paiement de la tablette par la famille se fera sur 3 ans (cf contrat joint).
  - Aucune tablette ne sera distribuée avant signature du contrat et de la charte d'utilisation.
  - Une caisse de solidarité, après étude la situation, pourra apporter une aide au financement de cet outil.
- **TENUE DE TRAVAIL** – Certaines classes nécessitent une tenue de travail. Prévoir un cadenas pour les vestiaires. Voir circulaire *Equipement de protection individuelle*
- **VISITE MEDICALE pour les élèves de 2<sup>nde</sup> pro CTRM** : fournir le CERFA – Voir circulaire *Visite médicale CTRM*

#### **EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE**

##### **1. Tenue sportive**

- Maillot ou tee-shirt, short, 1 paire de chaussures de sports.
- Le survêtement et le k-way sont conseillés par temps froid et humide.

##### **2. Dispenses**

Elles doivent être délivrées, en double exemplaire, après avis médical. La dispense à l'année doit être renouvelée tous les trois mois.

**Les élèves passant un examen et dispensés à l'année devront retirer un formulaire auprès de leur professeur d'EPS dès le début de l'année.**

##### **3. Association sportive**

Elle est organisée par l'U.G.S.E.L. (*Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre*).

Les compétitions se déroulent le mercredi et des entraînements sont également proposés en semaine.

**Elle est ouverte à tous. La licence est gratuite.**

Pour les externes, le déjeuner du mercredi peut être pris au self avec un ticket de repas occasionnel.

#### **IMPORTANT**

Afin de faciliter la communication, nous avons mis en place un système d'information par internet appelé « **Ecole Directe** ».

Ainsi, à partir d'une connexion sécurisée, il vous sera possible de suivre :

- les résultats scolaires de votre enfant,
- son cahier de texte,
- ses retards, absences et ses éventuelles sanctions,
- toutes les informations générales de l'établissement.

**A cet effet vous recevrez par SMS vos identifiants de connexion début octobre. N'hésitez pas à vous connecter régulièrement.**

Votre enfant aura, par le biais de sa messagerie Google APPS, ses codes d'accès à son propre compte Ecole Directe, merci de ne pas lui transmettre vos identifiants personnels.

#### **ASSURANCES**

**Individuelle Accident** : L'OGEC DE PONT L'ABBE a souscrit une assurance scolaire et extrascolaire pour les dommages corporels subis pour l'ensemble des élèves auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Vous recevrez à la rentrée scolaire les informations relatives à cette assurance.

**Responsabilité civile** : les élèves sont responsables des dommages matériels ou corporels qu'ils occasionnent aux autres. Ces dommages sont couverts par votre contrat responsabilité civile (voir votre assurance contrat habitation).

Les circulaires de rentrée et les documents administratifs à fournir à la rentrée sont téléchargeables sur le site de l'établissement à l'adresse suivante : [www.saint-gabriel.bzh](http://www.saint-gabriel.bzh)